



-Direction de la culture-

DECISION DU PRESIDENT N°dP.2021.008

Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc Demande de subvention au Conseil départemental des Yvelines : dispositif d'aide à la requalification, l'informatisation et l'équipement numérique

LE PRÉSIDENT,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L. 5216-5 ;
- Vu la délibération n°D.2020.10.3, du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 6 octobre 2020, portant délégation de compétences au Président et au Bureau de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mandature 2020-2026 ;
- Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Contexte

Pour la période 2019-2021, le Département des Yvelines développe un plan de soutien aux projets culturels pour répondre à trois enjeux principaux : renforcer la solidarité et le lien social, contribuer au développement dynamique des territoires, agir en tenant compte des nouveaux usages, notamment numériques.

Un dispositif spécifique d'investissement accompagne la requalification, l'informatisation et l'équipement numérique des services culturels innovants.

En réponse à la crise sanitaire actuelle, le Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc et ses équipes ont posé les bases d'un enseignement à distance, de diffusion de productions artistiques en ligne et mis en œuvre des outils de travail inédits.

Si la mise en place de ces premiers outils est née de la contrainte et relève parfois de "l'expérimentation", le CRR souhaite désormais ouvrir un nouveau chapitre de développement des outils numériques au sein de ses enseignements artistiques, sur l'ensemble de ses sites. Ce projet se déploiera sur plusieurs années, allant dans un premier temps de l'achat de postes informatiques ou de tableaux numériques, jusqu'à la mise en place d'un environnement numérique de travail pour l'ensemble des professeurs et des familles, de type MOODLE.

Il s'agit bien de voir au-delà de la crise sanitaire actuelle et permettre aux élèves et aux familles de pouvoir utiliser le numérique comme un ensemble d'outils d'accompagnement des apprentissages quotidiens et en autonomie, notamment pour l'ensemble des temps de pratique se déroulant sans professeurs.

Pour amorcer ce projet numérique, il est prévu l'acquisition d'ordinateurs portables pour les professeurs de formation musicale, de composition et de danse, de du logiciel de gravure musicale FINALE et d'Ecrans Numériques Interactifs pour les salles de formation musicale des sites de Viroflay et Buc et d'une caméra numérique adaptée pour les captations en direct.

Ce sont ces acquisitions qui font l'objet d'une demande d'accompagnement financier auprès du Département.

L'examen de cette subvention est subordonné à une décision du Président et à une inscription au budget de la collectivité.

En conséquence, le Président décide

- 1) de solliciter une subvention en investissement auprès du Département des Yvelines pour l'acquisition d'outil informatiques pour le Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc ;
- 2) d'autoriser son représentant, à signer la convention et tout document s'y rapportant.
